

s'en tienne à celle-ci au lieu de débattre quelque autre bill, je trouve que cette réprimande est hypothétique et qu'il ne faudrait la faire que si les députés s'écartent effectivement du sujet et parlent d'un autre bill plutôt que de la motion.

A mon avis, ce n'est pas ce qu'a fait le député de York-Sud. Si un député pêche, le ministre pourra invoquer le Règlement pour qu'on le rappelle à l'ordre. Je répète que la présidence a déjà mis la motion en délibération. Je parle maintenant du premier point de ce rappel au Règlement qui, je crois, en comportait deux. La Chambre est saisie de la motion, de sorte qu'aucun rappel au Règlement n'est recevable actuellement. Au cas où les députés s'écarteraient effectivement du sujet, ce serait alors à la présidence de leur demander de s'en tenir à la motion.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le ministre invoque-t-il le Règlement?

**L'hon. M. Lang:** Oui, monsieur l'Orateur. L'argument qu'a fait valoir mon collègue le ministre de l'Agriculture est fort pertinent, surtout si l'on considère la façon dont le chef du Nouveau parti démocratique a formulé ses remarques sur les 100 millions de dollars. Le député de York-Sud a déclaré que sa motion avait été libellée avec beaucoup de soin, et je suppose qu'il avait deux buts en tête. D'une part, il l'a présentée en des termes qui la rendraient recevable et, d'autre part, il l'a conçue de façon à pouvoir discuter de sujets qui, s'ils avaient effectivement figuré dans la motion, n'auraient pu donner lieu à un débat. Il est évident que les 100 millions équivalent exactement aux 100 millions de l'autre bill, étant donné qu'on verserait également 100 millions sans conditions, à moins, bien entendu, que nous ne considérions les modalités de versement, les emblavures, etc., comme des conditions, ce qui ne serait généralement pas le cas.

A mon sens, il s'agit du même montant et, de ce fait, les raisons de la motion étaient confuses. Le député au nom de qui la motion était inscrite vient de nous expliquer ces raisons, et il me semble maintenant que le mal est à la source.

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais intervenir à propos du rappel au Règlement qu'on vient de soulever. J'ai suivi scrupuleusement le débat sur le bill C-244 et, posté derrière la tenture, j'ai pu entendre une bonne partie de ce que le chef du Nouveau parti démocratique a dit quand il a présenté sa motion. A mon avis, il y a similitude. J'aimerais signaler à Votre Honneur que la motion dont la Chambre est saisie condamne la politique agricole du gouvernement, qui a fait baisser sérieusement le revenu des cultivateurs de l'Ouest et qui menace l'avenir de la collectivité rurale du Canada.

Le bill C-244 ne traite pas de cet aspect de la question. A l'heure actuelle, des discussions ont lieu entre le ministre fédéral et les ministres provinciaux de l'Agriculture au sujet d'une initiative gouvernementale susceptible de réduire considérablement le nombre des cultivateurs au Canada, soit de 480,000 à 150,000, ce qui, paraît-il, est le but du gouvernement. Le ministère de l'Agriculture a publié un document de 20 pages qui explique la manière dont le programme doit être réalisé avec la collaboration des provinces.

C'est l'essence même de la motion dont la Chambre est saisie: Allons-nous faire disparaître les cultivateurs? Si oui, allons-nous aussi faire disparaître les localités rurales telles que nous les connaissons? Si tel est le cas, la société urbaine telle que nous la connaissons, peut-elle accepter 300,000 cultivateurs de plus, car ils ne connaissent rien d'autre que l'agriculture et ne veulent pas s'intégrer à la société urbaine? Je le répète, il s'agit de l'essence même de la motion. A mon avis, la motion en vaut vraiment la peine et je suggère au ministre de prendre l'affaire à cœur et d'écouter les députés.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence apprécie les observations que tous les députés font sur le rappel au Règlement soulevé par le ministre de l'Agriculture. Certaines nous amènent au nœud du problème, c'est-à-dire, qu'il n'est pas permis de parler, au cours d'un débat, d'une autre mesure législative dont la Chambre est déjà saisie ou qui est étudiée par un comité permanent de la Chambre. La présidence est aussi au courant de ce fait, mais comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a mentionné, la motion était déjà inscrite et la Chambre en est actuellement saisie. La présidence croit qu'on a eu amplement de temps pour faire appel au Règlement et qu'on aurait dû le faire à la première occasion.

• (12.40 p.m.)

D'autre part, à l'examen de la motion, on a l'impression que son point principal ne se rattache pas directement à la somme de 100 millions. De l'avis de la présidence, il se rattache plutôt à la situation à laquelle font face les cultivateurs du Canada. On pourrait peut-être résoudre le problème de diverses façons, par des affectations de fonds. De plus, la présidence n'a pas trouvé difficile d'accepter l'exposé du député de York-Sud (M. Lewis). Je crois que ses remarques s'inscrivaient dans les limites de la motion et ne violaient pas le Règlement de la Chambre, et qu'elles ne se rattachaient pas non plus au bill C-244, dont le comité permanent de l'agriculture est actuellement saisi.

Dans ces circonstances, la présidence juge la motion recevable et permettra la poursuite du débat.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir cette occasion de participer au débat en cours. Dans une certaine mesure, je suis heureux que la motion, telle quelle, ait été contestée, puisque nous pouvons maintenant rétablir le calme et dégager le principe des politiques gouvernementales, alors qu'elles ont été préjudiciables à l'Ouest du Canada. Je trouve assez étrange que le Nouveau parti démocratique présente une motion de ce genre avant des élections, dans l'espoir que la politique du gouvernement actuel à l'égard d'un versement de 100 millions de dollars, les sauvera. C'est un raisonnement à tout le moins maladroit. Si quelqu'un y gagnait quelque chose, ce seraient ceux-là qui seraient portés à appuyer à ce sujet le gouvernement.

**L'hon. M. Lang:** Puis-je poser une question au député? Je me demande s'il admettra que les néo-démocrates présentent peut-être cette motion à cause de l'embarras que leur cause le fait qu'on sache en Saskatchewan qu'ils entravent l'adoption d'autres mesures législatives.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. On peut difficilement admettre que c'est une question.